

TERRITOIRES DES EXPLOITATIONS ET FINAGES : MUTATIONS LORRAINES

Mathieu Capitaine, Marc Benoît *

RÉSUMÉ. *Le lien qui associait traditionnellement en Lorraine territoires d'exploitations et finages a beaucoup évolué. L'analyse chorématique permet de représenter et de comprendre ces évolutions, en mettant en évidence les logiques d'exploitation et la transformation des organisations spatiales.*

ABSTRACT. *The traditional association between farm territories and village territories in Lorraine has changed significantly. Chorematic analysis can be used to chart and understand this changing pattern, by highlighting farming trends and the transformation of spatial organisation.*

RESUMEN. *El vínculo tradicional en Lorrena, asociando explotaciones y territorios, ha cambiado mucho. El análisis coremático permite representar y entender las evoluciones, poniendo en evidencia las lógicas de explotación y la transformación de las organizaciones espaciales.*

• LORRAINE • ORGANISATION SPATIALE •
POLYCLTURE-ÉLEVAGE

• LORRAINE • POLYCLTURE-LIVESTOCK •
SPATIAL ORGANISATION

• LORRENA • ORGANISACIÓN ESPACIAL •
POLICULTIVO-GANADERÍA

Dans l'Est de la France, l'espace agricole se découpe en entités territoriales de gestion plus ou moins stables dans le temps : parcelle agricole, territoire de l'exploitation, finage communal. Le plus stable est le finage, territoire dans lequel une communauté d'habitants (un village) exerce des activités agricoles. Le village, le finage et les terres non agricoles (forêts notamment) sont les constituants d'un territoire communal. En situation d'habitat groupé, l'ensemble finage-village, expression géographique et historique d'un long processus d'interaction entre un territoire et une communauté, est une entité à privilégier pour la compréhension des évolutions des systèmes agraires (Maigrot, 1989). C'est encore à cette échelle que se jouent les aménagements fonciers, les grandes formes du parcellaire.

L'exploitation est l'unité de base de la gestion des activités agricoles, le lieu dans lequel les décisions sont prises et sont mises en œuvre. Au cours du temps, la structure des

territoires d'exploitation évolue. Encore récemment, la totalité des terres d'une exploitation était comprise dans le finage auquel celle-ci appartenait (Benoît, 1985). Aujourd'hui, rares sont les exploitations qui n'utilisent pas des terres dans d'autres finages que le leur.

Ces deux échelles ne sont pas sans liens. Le finage peut être considéré comme une somme d'exploitations (en tout ou partie), lesquelles ne sont pas, dans l'espace, indépendantes les unes des autres ; elles forment des réseaux d'échanges (Darré, 1985 ; Moisan, 1982), des collectifs de travail qui peuvent avoir comme unité un village. Une approche croisant ces deux niveaux doit donc être favorisée.

Les chorèmes ont été utilisés à plusieurs reprises pour représenter les traits fondamentaux d'organisation spatiale de ces deux entités. Peuvent-ils permettre, dans l'optique évoquée ci-dessus, de faciliter le passage de territoires

* INRA - SAD, Station de Mirecourt, Domaine du Joly, BP 29, 88501 Mirecourt CEDEX
capitain@mirecourt.inra.fr ; benoit@mirecourt.inra.fr

d'exploitation à un finage, ou d'un finage à des territoires d'exploitation ?

Des modèles d'organisation de l'espace agricole

Appliqués aux activités agricoles, les chorèmes ont été utilisés pour modéliser les organisations spatiales de finages et d'exploitations agricoles. Concernant les finages, il s'agissait de mettre en évidence une évolution du fonctionnement des activités agricoles et de l'organisation qui en résulte dans un finage lorrain en fonction des époques (Benoît, 1990) et de la position géographique (Deffontaines, 1990). Plus récemment, les chorèmes ont été utilisés pour décrire des types communaux en fonction de critères d'occupation des sols (Thinon et Deffontaines, 1999) ou de critères de structure et de démographie (Maigrot, 1999). Pour les territoires d'exploitations agricoles, leur utilisation est plus rare et concerne des situations très différentes : exploitations ovines du Causse Méjean (Naitlho et Lardon, 1999), ou de polyculture-élevage en Lorraine (Capitaine, 1999).

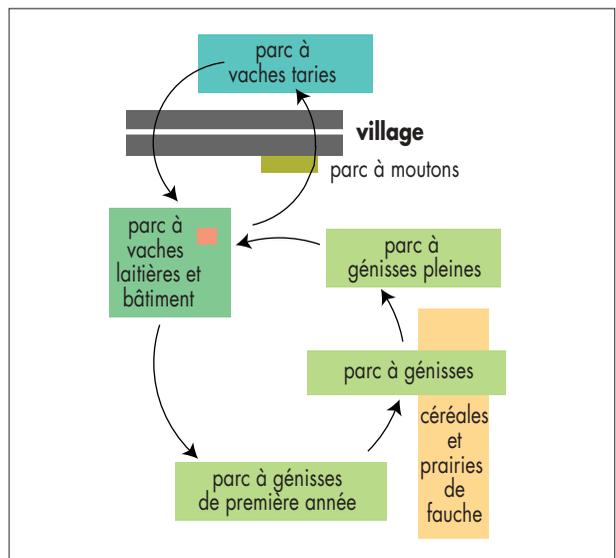
Même si les structures élémentaires à la base des organisations spatiales ne sont pas nécessairement dépendantes des échelles considérées (Brunet, 1980), les chorèmes ne s'utilisent pas aussi facilement selon que l'on souhaite représenter une exploitation ou un finage. En effet, le finage est un territoire continu dans lequel il n'y a pas inclusion d'espaces appartenant à d'autres communautés villageoises. Par contre les territoires des exploitations ont toujours été (à de rares exceptions près) en Lorraine, morcelés et constitués d'entités non contiguës. Avec le temps, on constate une augmentation des distances entre chacune d'elles.

Finages et exploitations, des organisations qui changent

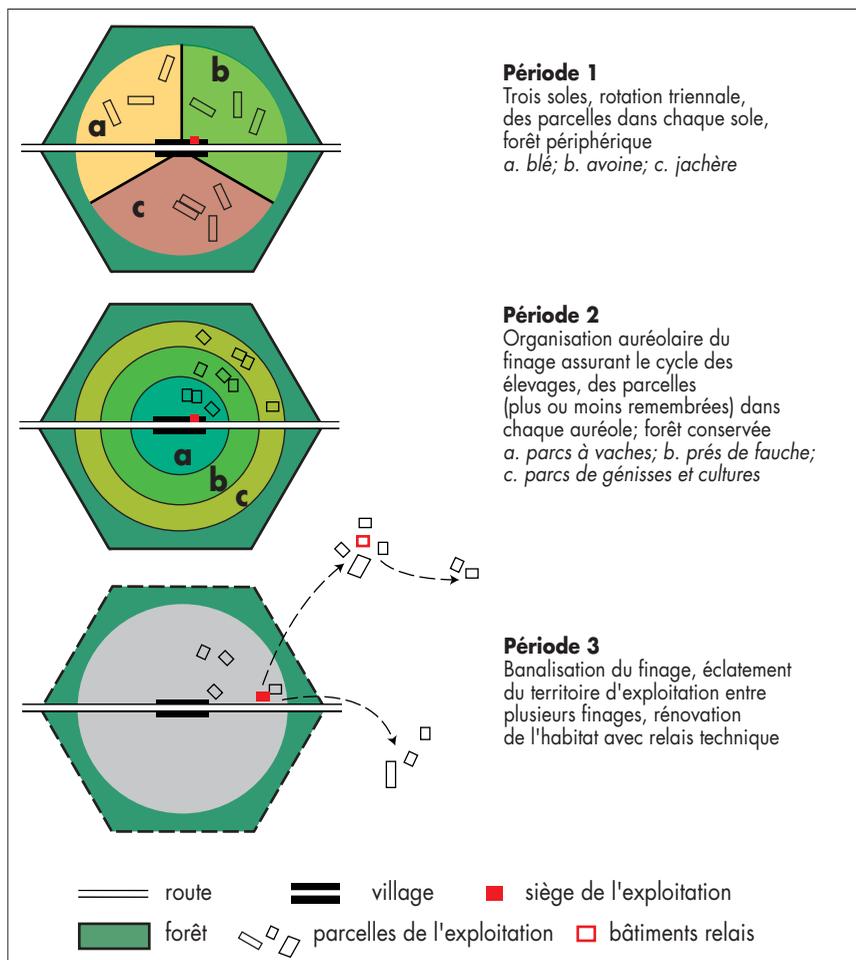
Avec le temps, la correspondance entre le territoire des exploitations d'un village et le finage s'estompe. Ainsi la question de l'articulation des niveaux d'études peut se poser de manière différenciée à trois époques différentes. Une première époque, perdurant jusqu'aux années 1950, correspond à une spécialisation céréalière des exploitations et à la soumission du finage à l'assolement triennal géré par le collectif villageois. La deuxième époque (jusqu'aux années 1980) correspond à un changement d'organisation du finage lié à une modification des productions et des fonctions assignées à l'agriculture : l'agriculture gérée par une communauté villageoise à l'échelle du finage devient une agriculture à gestion familiale organisée à l'échelle

d'une exploitation, et la spécialisation céréalière est remplacée par de la polyculture-élevage. La période la plus récente voit des bâtiments agricoles sortir de l'emprise villageoise, l'agrandissement des structures agricoles (surface agricole utile et cheptel), la conquête de parcelles dans d'autres territoires communaux et une tendance à l'augmentation des cultures de vente.

En situation de polyculture-élevage, la production laitière (processus de production dominant) structure l'organisation du territoire des exploitations selon un modèle centre-périérie dont le centre est, selon les époques, l'étable, la stabulation ou la salle de traite (fig. 1). Pour les deux premières époques, la correspondance entre finage et territoire des exploitations est forte. Les deux espaces ont les mêmes limites et un centre identique (le village et les étables qui y sont situés). La première époque a connu en outre une organisation semblable entre exploitation et finage, due aux règles collectives qui dictaient l'activité agricole (fig. 2.1). Ces règles ont ensuite disparu, mais les contraintes liées à la coexistence d'un grand nombre d'exploitations dans un territoire limité continuaient à structurer de manière identique territoires d'exploitation et finage (Benoît, 1985) (fig. 2.2). La troisième période fait éclater la correspondance entre les deux structures. Les limites des exploitations ne sont plus contenues dans celles du finage. Et la sortie des bâtiments d'élevage à l'extérieur des villages efface l'isopolarité des deux territoires (fig. 2.3).



1. Le système d'exploitation



2. Modèles comparés d'organisation de l'espace aux trois périodes, montrant la correspondance des logiques d'organisation du finage et du territoire d'exploitation

Modèle chorématique d'exploitations et de finage, un outil de transition ?

Pour les deux premières périodes, le possible emboîtement des deux types de territoire permet facilement avec les chorèmes le passage d'un niveau à l'autre. La description de chaque territoire, la mise en évidence des principes organisateurs de chaque exploitation, permettent de renseigner l'organisation d'une partie du finage. La juxtaposition de ces descriptions en fait alors apparaître les traits fondamentaux.

Par contre, la disparition de la concordance entre exploitations et finage dans l'agriculture contemporaine change la donne. Décrire les organisations des exploitations n'est plus suffisant pour connaître les principes organisateurs du finage. L'existence de discontinuités dans les territoires des

exploitations et l'utilisation de certaines parcelles par des exploitants extérieurs au village créent des manques d'information sur certaines zones du finage. S'il n'est pas fait référence, lors de la représentation d'une exploitation, à sa position par rapport au village, comment la repositionner dans le finage et en évaluer le rôle dans l'organisation ?

Il n'est plus directement possible, à partir d'une modélisation de l'organisation du finage, de décrire la structure spatiale des exploitations y intervenant. Il semble évident que la proportion de territoire communal exploité, que la distance au siège de l'exploitation sont des critères qui jouent sur le statut du finage dans l'organisation de l'exploitation considérée. Or ces informations ne sont pas ou peu contenues dans le finage en lui-même.

Ainsi, il faut imaginer d'autres représentations et d'autres modèles, mettant en évidence cette dissociation. La question se pose sans doute différemment si l'on considère des territoires d'exploitation regroupés. Seulement ce type de territoire agricole est caractéristique des régions d'habitat dispersé dans lesquelles la notion de finage semble beaucoup moins ancrée. Même s'il existe en Lorraine (grandes fermes isolées d'origine nobiliaire), ce type y est marginal.

Cependant, s'il n'a plus de réalité dans l'inscription foncière des exploitations, le finage reste une entité pertinente lorsque l'on considère le point de vue des agriculteurs (Soulard, 1999). De plus, la commune est encore l'entité administrative et territoriale servant de support aux nombreuses réglementations (remembrement, « Petites Régions Agricoles », zonages liés aux politiques de développement rural, etc.).

Ces deux territoires constitutifs de l'espace agricole de l'Est de la France ont des caractéristiques différentes. L'exploitation est une entité discontinue à gestion individuelle

(individu physique ou moral), alors que le finage est une entité continue dans laquelle interviennent des groupes sociaux où la place des agriculteurs est d'ailleurs de plus en plus minoritaire. La pertinence de l'utilisation des chorèmes à ces deux échelles repose sur cette distinction. Les modèles classiques semblent prendre tout leur sens lorsque existent des effets de voisinage, des interactions entre acteurs : lorsque le territoire devient l'expression de liens sociaux. Or considérer un territoire d'exploitation comme une unité d'étude, comme un niveau d'observation, ne permet pas de faire apparaître ces liens – sauf à construire les chorèmes d'autres acteurs à propos du territoire de l'exploitation (promeneurs, chasseurs...) ou à s'intéresser particulièrement à l'effet du voisinage sur l'exploitation.

Ainsi, les chorèmes les plus fréquemment employés dans l'analyse des espaces agricoles facilitent l'articulation entre le finage et des territoires d'action de collectifs d'exploitants (CUMA par exemple), entre le finage et des entités microrégionales, entre le finage et des entités de gestion administratives, mais les relations entre le finage et le territoire d'exploitation appellent la mise en œuvre de nouvelles représentations.

Références bibliographiques

BENOÎT M., 1985, *La gestion territoriale des activités agricoles. L'exploitation et le village : deux échelles d'analyse en zone d'élevage*, Thèse de docteur-ingénieur INA-PG, 167 p.

BENOÎT M., 1990, « La gestion territoriale de l'activité agricole dans un village lorrain », *Mappemonde*, 4, p. 15-17.

CAPITAINE M., 1999, *Organisation spatiale du territoire des exploitations agricoles. Proposition méthodologique pour interroger les conceptions des agriculteurs sur leur territoire*, Nancy : INPL, mémoire de DEA Sciences Agronomiques, 37 p.

DARRÉ J.-P., 1985, *La parole et la technique. L'univers de pensée des éleveurs du Ternois*, Paris : L'Harmattan, 196 p.

DEFFONTAINES J.-P., 1990, « Organisation spatiale de l'activité agricole et développement d'une petite région lorraine », *Mappemonde*, 4, p. 12-14.

MAIGROT J.-L., 1989, « À l'échelle du village. Une méthode d'approche historique et géographique de l'activité agricole locale en région d'habitat groupé », *Étud. Rech. Syst. Agraires Dév.*, 13, 47 p.

MAIGROT J.-L., 1999, « Atlas chorématique de la Haute Marne rurale », *Bulletins SSN et AHM*, 104, p. 215-23, 105, p. 229-239 et 106, p. 257-273.

MOISAN H., 1982, « L'approche parcellaire : enseignements et suggestions à partir d'une recherche en cours dans les villages lorrains », in *Activités agricoles, espace, parcelle et paysage*, Document INRAP, 29, p. 25-47.

NAÏTLHO M., LARDON S., 1999, « Representing spatial organisation in extensive livestock », *Farming Systems Symposium*, Posieux Suisse, 19-20 août, 3 p.

SOULARD C.-T., 1999, *Les agriculteurs et la pollution des eaux, proposition d'une géographie des pratiques*, Thèse, Université Paris I Panthéon-Sorbonne, 424 p.

THINON P., DEFFONTAINES J.-P., 1999, « Partage de l'espace rural pour la gestion de problèmes environnementaux et paysagers dans le Vexin français », *Cahiers Agricultures*, 8, p. 373-387.

CES LIEUX DONT ON PARLE

Le Parc naturel régional des Monts d'Ardèche

Créé par décret du 9 avril 2001, ce 40^e parc naturel régional de France était en gestation depuis 10 ans, à l'initiative des producteurs de châtaignes. Il couvre près de 200 000 ha sur 132 communes du département de l'Ardèche (voir carte p. 12). La Loire y prend sa source au mont Gerbier-de-Jonc mais c'est le mont Mézenc qui en est le point culminant à 1753 m. Les préoccupations agricoles sont au premier rang des raisons de création de ce parc. Il s'agissait de donner une nouvelle impulsion à des productions traditionnelles (châtaignes, myrtilles, élevage) tout en assurant la protection des paysages et la gestion de la ressource en eau, d'encourager la création d'entreprises rurales combinant plusieurs activités (agritourisme en particulier). La charte du parc préconise un développement durable respectueux de l'environnement humain et naturel, défini et assuré en collaboration avec les différents acteurs locaux, institutionnels, professionnels et

associatifs. Un conseil architectural sera à la disposition des exploitants pour les aider à mieux intégrer leurs bâtiments dans l'environnement local.

Un « contrat environnement » avait été signé dès 1997 avec la région Rhône-Alpes pour mettre en œuvre 18 opérations pilotes préfigurant les futurs objectifs du parc : par exemple, et dans des domaines très différents, inventaire des moulins hydrauliques, inventaire des variétés fruitières anciennes, étude de la filière myrtille, expérimentation de plantations forestières, espace forestier pédagogique sur un site volcanique ou projet d'accueil de camping-cars. – **Cécile Gaudin**



Le logo du parc